Examen ou concours : SPCN externe Série* :

Spécialité/option : Enjeux France et UE

Repère de l' épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note : 15/20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Question communes

Question 1 :

La loi du 10 juillet 2025 créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière opère un changement de nature des délits d'homicide involontaire. Nous allons présenter tout d'abord les différents délits introduits par la loi du 10 juillet 2025 puis nous verrons quels sont les apports.

L'homicide involontaire simple doit être commis par maladresse, inattention, imprudence, négligence ou manquement à une obligation législative ou réglementaire de prudence ou de sécurité. Il est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

L'homicide routier est un homicide involontaire qui s'accompagne de circonstances traduisant une conduite délibérément à risque. Il existe des circonstances aggravantes et l'homicide routier est puni de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amendes.

L'homicide routier aggravé est un homicide routier où il y a une pluralité de circonstances aggravantes. Il est puni de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Les blessures routières sont des blessures involontaires par le conducteur lorsqu'elles sont aggravées par l'une ou moins des dits circonstances prévues par l'homicide routier. Les peines encourus dépendent de la durée de l'interruption temporaire de travail et du nombre de circonstances aggravantes.

Les apports de la loi du 10 juillet 2025 sont nombreux. Elle introduit le délit d'homicide routier et de nouvelles circonstances aggravantes et un nouveau délit aux blessures involontaires. Cette loi renforce les sanctions pour les délit de conduite sous alcool ou stupéfiant elle permet d'imposer un examen médical de l'aptitude à la conduite en cas d'accident corporel et elle renforce également la lutte contre la récidive de conduite sans permis.

N° 1./8.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Question 2 :

La loi du 10 juillet 2025 vise lutter contre les trois grands excès de vitesse. Il sera montré en quoi ces excès de vitesse sont dangereux et les répercussions apportées par la loi du 10 juillet 2025.

L'excès de vitesse d'au moins 50 km/h au dessus de la vitesse maximale autorisée est répréhensible. Ce comportement est délibéré, il est susceptible de causer de lourds dommages en cas d'accident. A cette vitesse le temps de réaction du conducteur est réduit, la distance de freinage est accrue, le véhicule est moins contrôlable et la force d'impact lors d'une collision est augmentée.

La loi du 10 juillet 2025 modifie le statut du trois grand excès de vitesse, qui devient un délit, alors qu'il n'était qu'une infraction auparavant. De plus, l'annulation du permis avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans s'ajoute aux peines préexistantes. Toutes ces modifications sont entrées en vigueur le 29 décembre 2025.

Question 3 :

L'utilisation du téléphone portable ~~au volant~~ s'accompagne de nombreux dangers. Nous allons voir les risques inhérents à cette utilisation et comment lutter contre ce phénomène.

L'utilisation du téléphone portable présente de nombreux dangers, autant en tant que piéton qu'en tant que conducteur. Le piéton sur son téléphone portable qui ne fait pas attention à son environnement peut s'engager sur la route en dehors des passages piétons sans avoir suffisamment analysé la circulation ou rebrousser sur la route de manière inopinée. Ce comportement est souvent associé au risque d'accident corporel. Le conducteur utilisant son téléphone portable est également un danger : cette utilisation altère les facultés de concentration. L'inattention qui en résulte est à l'origine de 24 % des accidents corporels de la route.

Afin de lutter contre ce phénomène, la Sécurité Routière (agence de prévention contre les comportements à risque sur la route) fait de la prévention à travers différentes formes pour sensibiliser le public aux risques encourus par l'utilisation du téléphone portable. Cette sensibilisation peut prendre la forme de campagnes publicitaires reprenant les codes de la pop-culture (afin d'atteindre un public jeune) ou à travers des films ou spots publicitaires matérialisant les effets réels de l'utilisation du téléphone portable. Ces campagnes sont diffusées sur les réseaux sociaux, à la télévision ou en centres piétonniers vidéo afin de toucher une large population.

Questions Enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne

Question 1 :

La politique commerciale de l'Union européenne est régie par l'article 3 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La politique commerciale est une compétence exclusive de l'UE et cette compétence est mise en œuvre par différentes instances avec différentes missions.

La Commission européenne représente l'UE face aux États du monde et aux organisations internationales. C'est elle qui négocie les accords et détermine la stratégie commerciale de l'UE. Le Conseil de l'UE est consulté par la Commission Européenne lors des négociations et il vote les accords ainsi négociés. Le Parlement Européen ne dispose que d'un droit de vote sur le vote de ces accords.

Si la politique commerciale est une compétence exclusive de l'UE, en cas d'accord concernant différents domaines avec donc une compétence mixte, les États membres doivent alors coopérer avec l'UE et les États tiers. C'est alors une négociation tripartite. Cette coopération UE / États-membres s'applique lors de la négociation, de la conclusion et de l'application de l'accord.

Question 2 :

Les défis de la politique européenne sont nombreux et ils nécessitent de nombreux outils pour y faire face. Nous allons définir ces différents défis puis comment répondre face à ces défis.

La Commission Européenne a identifié six domaines prioritaires dans la sécurisation de la politique commerciale :
- Réduire la dépendance aux biens et services stratégiques de l'UE notamment sur certaines matières premières ;
- Attirer des investissements sûrs ;
- Soutenir les secteurs industriels critiques et empêcher l'accès de ces secteurs à des acteurs étrangers mal intentionnés ;
- Défendre la place de l'UE dans le domaine des technologies critiques ;
- Protéger les informations et les données sensibles ;
- Protéger les infrastructures critiques de toutes menaces.

Dans un contexte international complexe et sous la pression d'États tiers, l'UE dispose d'outil pour protéger sa politique commerciale. Elle peut contrôler les investissements directs étrangers, contrôler les importations et exportations ou défendre sa politique commerciale face à d'autres pays, tels que la Chine ou les États-Unis. L'UE dispose également de plans d'action pour sécuriser ses matières premières (RESOURCEEU) ou réduire sa dépendance aux énergies fossiles (REPOWEREU).

Enfin, l'UE peut prendre des règlements en cas de crise pour acheter des biens et services nécessaire, tel que des vaccins pendant la pandémie de Covid-19.

Question 3

Au-delà de l'UE, la France dispose de ses propres partenaires commerciaux et de sa propre stratégie en matière de commerce international. Nous allons voir quelles sont ces partenaires et quelles sont les priorités françaises en matière de commerce international.

Si l'UE est le premier partenaire commercial de la France, dans le détail, c'est l'Allemagne qui est notre premier partenaire, avec plus de 13% de nos échanges en 2024. Les États-Unis et l'Italie sont deuxième et troisième avec environ 9 à 8% des échanges. La Belgique la Chine et l'Espagne sont au alentour de 7% des échanges et le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suisse et la Pologne complètent cette liste des principaux partenaires commerciaux avec entre 5% et 2,5% des échanges.

Les priorités de la France en matière de commerce international s'inscrivent dans un contexte de tensions géopolitiques et climatiques. La réforme de l'organisation mondiale du commerce doit permettre des solutions multilatérales face aux tensions commerciales. Le renforcement de la contribution de la politique commerciale au développement durable est également une priorité. Enfin, comme la France fait partie de l'UE et n'a pas la compétence exclusive pour la politique commerciale, l'une des priorités de la France est de mettre en œuvre les accords et règles de l'UE contre les pratiques commerciales déloyales. Ces priorités ont été portées par la France durant son mandat au Conseil de l'UE, qui vote les accords négociés par la Commission Européenne.

Question 4

Afin d'intégrer les enjeux de développement durable à sa stratégie commerciale, l'UE a pris des mesures en lien avec sa politique commerciale et ses engagements environnementaux. Elle agit sur les volets multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux.

En matière d'action multilatérale, l'UE a mis en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour ne pas défavoriser les entreprises européennes qui consentent à des investissements à cause des fuites de carbone en dehors de l'UE. Un autre exemple est le règlement européen sur la déforestation pour interdire les produits qui contribuent à cette déforestation sur le marché européen.

L'UE intègre également des engagements environnementaux à ses accords bilatéraux en conditionnant les futurs accords, l'octroi ou le maintien des préférences commerciales au respect des accords de Paris.

ne rien écrire dans la partie barrée

IE 951 700 – IMPRIMERIE NATIONALE – 2020-01-PF 005 000

Examen ou concours : SACN externe Série* :

Spécialité/option : Enjeux France et UE

Repère de l' épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note : /20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Enfin, l'UE prévoit des périodes transitoires afin de laisser du temps aux entreprises et aux Etats tiers de s'adapter aux exigences environnementales de l'UE. Ces périodes visent au rétablissement des exigences des parties au accords que l'UE négocie. L'UE peut également concourir techniquement et financièrement à la transition et aux exigences demandées par permettre une meilleure intégration des enjeux environnementaux à sa stratégie commerciales

N° 9/4

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

N°

6./8.

N°

7/8

ne rien écrire dans la partie barrée

IE 951 700 – IMPRIMERIE NATIONALE – 2020-01-PF 005 000

N° 8./8.